



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-142737>

Département(s) de publication : 75

Annonce n° 25-142737

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC)

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Loisirs, culture et culte

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Procédure avec négociation - Travaux généraux

**Description** : La présente consultation concerne les travaux à effectuer dans le cadre des opérations des « Schémas Directeurs Technique et Culturel », dites « Pompidou 2030 », tenant en la rénovation technique et la réorganisation fonctionnelle du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou (CNAC GP), situé place Georges Pompidou dans le IVème arrondissement de Paris. Cette opération est menée sous une double maîtrise d'œuvre. Une première consultation, portant sur les « travaux préalables et anticipés » a déjà été lancée. Les lots concernés sont les suivants : • Lot n° 00 : Base-vie des agents du Centre – clôtures piazza ; • Lot n° 01 : Chantier TP – structure – abords / fluides / électricité ; • Lot n° 02 : Echafaudages. • Lot n° 03 : Désamiantage – Déplombage – Curage – Réemploi Les lots 01 à 03 ne font pas partie de la présente consultation. Les lots concernés par la présente consultation s'intègrent dans la phase des travaux dits « principaux » du projet "Pompidou 2030". Les lots des travaux principaux sont pour partie passés en appel d'offre restreint, et pour partie en procédure avec négociation. Le présent avis concerne les lots passés en procédure avec négociation.

**Identifiant de la procédure** : c09cfcab-11fc-4d17-9898-e54357b6afb7

**Type de procédure** : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

**La procédure est accélérée** : non

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45000000 Travaux de construction

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Place Georges Pompidou

**Ville :** PARIS

**Code postal :** 75004

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

#### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 200,000,000 Euro

#### 2.1.4 Informations générales

**Si la procédure est annulée ou infructueuse, elle sera relancée**

**Informations complémentaires :** La MOA se réserve la possibilité d'imposer des variantes au stade du DCE aux candidats retenus.

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

#### 2.1.5 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre :** 7

**Conditions du marché :**

**Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés :** 7

#### 2.1.6 Motifs d'exclusion

**Sources des motifs d'exclusion :** Avis

Motifs d'exclusion purement nationaux :

## Section 5 - Lot

**5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0004

**Titre :** DEMOLITIONS - STRUCTURE BETON ET METALLIQUE

**Description :** Voir le détail dans le RC

**Identifiant interne :** Lot 04

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45262311 Travaux de gros œuvre en béton

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45111100 Travaux de démolition

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ) :** 45262300 Travaux de bétonnage

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ) :** 45262311 Travaux de gros œuvre en béton

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ) :** 45223210 Ossatures métalliques

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Place Georges Pompidou

**Ville :** PARIS

**Code postal :** 75004

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 4 An

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 13,200,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** non

**Informations complémentaires :** Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le titulaire pour l'achat de prestation similaires aux prestations décrites au présent marché, dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique. A partir des justificatifs remis, la liste des candidats retenus sera établie en tenant compte des références et des garanties professionnelles, techniques et financières présentées sur la base des critères de sélection suivants : o Capacités économiques et financières : L'analyse se fera au travers de la Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois derniers exercices disponibles. La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra être supérieure à un montant minimum détaillé à l'article 3.2.2 du règlement de consultation. o Qualité des capacités professionnelles et techniques. Pour justifier de ses capacités professionnelles et techniques, le candidat peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises. L'analyse se fera au travers des justificatifs remis permettant l'appréciation des capacités professionnelles, et techniques des membres du groupement .Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché. Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés dans l'avis de publicité et dans le présent règlement de la consultation. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve

équivalent, ainsi que par les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres. En application de l'article R2143-12 du code de la commande publique, le candidat peut s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs (sous-traitance ou autres). En cas d'utilisation de cette faculté, le candidat doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié avant l'attribution du marché, en particulier par une attestation de mise à disposition de moyens dûment signé par le représentant habilité de l'opérateur sur lequel la candidature s'appuie.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Sources des critères de sélection :** Avis

**Critère :** Autres exigences économiques ou financières

**Description :** • DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ; • DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;

**Critère :** Outils, usines ou équipements techniques

**Description :** Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique à disposition du candidat pour l'exécution du marché est attendue.

**Critère :** Mesures de gestion environnementale

**Description :** Une description des mesures de gestion environnementale mises en œuvre par le candidat est attendue.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Gestion de la chaîne d'approvisionnement

**Description :** Les systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Chiffre d'affaires annuel général

**Description :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Chiffre d'affaires annuel moyen spécifique

**Description :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement,

sur les 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra être supérieure à 6,5 M€HT. Si cette exigence n'est pas respectée, le candidat est informé que sa candidature sera automatiquement rejetée

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Effectif moyen annuel

**Description** : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années, dont encadrement

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Références sur des travaux spécifiés

**Description** : Sélection de 5 références similaires maximum (portées par le mandataire et/ou par un co-traitant, le cas échéant) comparables à l'objet du marché et répondant aux spécificités de l'opération, livrées ou en cours de réalisation, concernant au maximum les 7 dernières années par dérogation à l'arrêté du 22 mars 2019. Pour chaque référence, le candidat précisera : → Le type et les caractéristiques de l'opération, et leur pertinence vis-à-vis de l'objet du marché (milieu urbain, montant de l'opération, montant du marché, durée des travaux, nature de la maîtrise d'ouvrage public/privé) ; → Les prestations réalisées, → La date de réalisation et, le cas échéant, de livraison, → Le montant HT travaux de l'opération, → Le montant HT du marché, → Le maître d'ouvrage public ou privé.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

**Description** : OPQIBI 1203 : Études de structures béton complexes OPQIBI 1205 : Études de structures métalliques complexes OPQIBI 1225 : Études en démolition-restauration d'ouvrages (ou références équivalentes dans ces 3 qualifications) QUALIBAT 1113 : Démolition - Déconstruction (Technicité supérieure) QUALIBAT 1143 : Démolition par carottage ou sciage (Technicité supérieure) QUALIBAT 4413 : Métallerie (Technicité supérieure) QUALIBAT 4421 : Structures métalliques

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**  
: 3

**Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**  
: 5

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le prix sera évalué selon le critère prix détaillé à l'article 4.1.4 du Règlement de Consultation

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** L'offre sera évaluée selon le critère technique détaillé à l'article 4.1.4 du Règlement de Consultation

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marchespublics.gouv.fr/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marchespublics.gouv.fr/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 30/01/2026 à 12:00

**Informations qui peuvent être complétées après la date limite de présentation des offres :**

À la discrétion de l'acheteur, certains documents manquants relatifs au soumissionnaire peuvent être transmis ultérieurement.

**Informations complémentaires :** Le marché ne pourra être attribué au titulaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit au pouvoir adjudicateur les documents administratifs ci-après (s'il ne les a pas déjà fournis à l'appui de sa candidature), dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de la demande du pouvoir adjudicateur : o une attestation conforme aux exigences et conditions fixées par le CCAP (article assurances) ; o afin de démontrer qu'il ne rentre pas dans les interdictions de soumissionner obligatoires et générales listées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique, les documents prévus aux articles R. 2143-5 à R. 2143-10 et R. 2143-16 du Code de la commande publique. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les visites sont obligatoires. Les conditions de participation aux visites sont indiquées à l'article 5.4 du Règlement de la consultation. Les plis devront être dématérialisés et remis dans les conditions indiquées à l'article 5.1 du Règlement

de la consultation sur la plateforme du profil acheteur <https://www.marchespublics.gouv.fr>. Il est possible de remettre une copie de sauvegarde dans les conditions prévues à l'article 5.1 du Règlement de consultation.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :** Le cas échéant, les candidats peuvent soumissionner sous forme de groupement d'entreprises solidaire ou conjoint, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (articles L5511 à 12 et R5511 à 6 du code de justice administrative) # Référé contractuel : à défaut de publication d'un avis d'intention de conclure et du respect du délai de suspension de signature de 11 jours, action à exercer dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L55113 à 23 et R5517 à 10 du code de justice administrative) ou 31 jours après la publication de l'avis d'attribution # Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R4211 et R4213 du Code de justice administrative) # Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Paris

**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0014**

**Titre :** FACADES

**Description :** Voir le détail dans le règlement de consultation

**Identifiant interne :** Lot 06

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45443000 Travaux de façade

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45421100 Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Place Georges Pompidou

**Ville :** PARIS

**Code postal :** 75004

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 4 An

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 29,000,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** non

**Informations complémentaires :** Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le titulaire pour l'achat de prestation similaires aux prestations décrites au présent marché, dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique. A partir des justificatifs remis, la liste des candidats retenus sera établie en tenant compte des références et des garanties professionnelles, techniques et financières présentées sur la base des critères de sélection suivants : o Capacités économiques et financières : L'analyse se fera au travers de la Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois derniers exercices disponibles. La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra être supérieure à un montant minimum détaillé à l'article 3.2.2 du règlement de consultation. o Qualité des capacités professionnelles et techniques. Pour justifier de ses capacités professionnelles et techniques, le candidat peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises. L'analyse se fera au travers des justificatifs remis permettant l'appréciation des capacités professionnelles, et techniques des membres du groupement .Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché. Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés dans l'avis de publicité et dans le présent règlement de la consultation. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent, ainsi que par les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres

États membres. En application de l'article R2143-12 du code de la commande publique, le candidat peut s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs (sous-traitance ou autres). En cas d'utilisation de cette faculté, le candidat doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié avant l'attribution du marché, en particulier par une attestation de mise à disposition de moyens dûment signée par le représentant habilité de l'opérateur sur lequel la candidature s'appuie.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Sources des critères de sélection :** Avis

**Critère :** Autres exigences économiques ou financières

**Description :** • DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ; • DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;

**Critère :** Outils, usines ou équipements techniques

**Description :** Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique à disposition du candidat pour l'exécution du marché est attendue.

**Critère :** Mesures de gestion environnementale

**Description :** Une description des mesures de gestion environnementale mises en œuvre par le candidat est attendue.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Gestion de la chaîne d'approvisionnement

**Description :** Les systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Chiffre d'affaires annuel général

**Description :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Chiffre d'affaires annuel moyen spécifique

**Description :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra

être supérieure à un montant minimum de 15M Euros HT. Si cette exigence n'est pas respectée, le candidat est informé que sa candidature sera automatiquement rejetée

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Effectif moyen annuel

**Description** : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années, dont encadrement

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Références sur des travaux spécifiés

**Description** : Sélection de 5 références similaires maximum (portées par le mandataire et/ou par un co-traitant, le cas échéant) comparables à l'objet du marché et répondant aux spécificités de l'opération, livrées ou en cours de réalisation, concernant au maximum les 7 dernières années par dérogation à l'arrêté du 22 mars 2019. Pour chaque référence, le candidat précisera : → Le type et les caractéristiques de l'opération, et leur pertinence vis-à-vis de l'objet du marché (milieu urbain, montant de l'opération, montant du marché, durée des travaux, nature de la maîtrise d'ouvrage public/privé) ; → Les prestations réalisées, → La date de réalisation et, le cas échéant, de livraison, → Le montant HT travaux de l'opération, → Le montant HT du marché, → Le maître d'ouvrage public ou privé.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

**Description** : QUALIBAT 3512 : Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité confirmée) QUALIBAT 3532 : Fabrication et pose de menuiseries extérieures en acier (Technicité confirmée) QUALIBAT 3712 : Fourniture et pose de façades-rideaux métalliques (Technicité confirmée) QUALIBAT 4412 : Métallerie (Technicité confirmée)

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**  
: 3

**Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**  
: 5

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le prix sera évalué selon le critère prix détaillé à l'article 4.1.4 du Règlement de Consultation

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** L'offre sera évaluée selon le critère technique détaillé à l'article 4.1.4 du Règlement de Consultation

**5.1.11 Documents de marché**

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marchespublics.gouv.fr/>

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marchespublics.gouv.fr/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 30/01/2026 à 12:00

**Informations qui peuvent être complétées après la date limite de présentation des offres :**

À la discrétion de l'acheteur, certains documents manquants relatifs au soumissionnaire peuvent être transmis ultérieurement.

**Informations complémentaires :** Le marché ne pourra être attribué au titulaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit au pouvoir adjudicateur les documents administratifs ci-après (s'il ne les a pas déjà fournis à l'appui de sa candidature), dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de la demande du pouvoir adjudicateur : o une attestation conforme aux exigences et conditions fixées par le CCAP (article assurances) ; o afin de démontrer qu'il ne rentre pas dans les interdictions de soumissionner obligatoires et générales listées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique, les documents prévus aux articles R. 2143-5 à R. 2143-10 et R. 2143-16 du Code de la commande publique. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les visites sont obligatoires. Les conditions de participation aux visites sont indiquées à l'article 5.4 du Règlement de la consultation. Les plis devront être dématérialisés et remis dans les conditions indiquées à l'article 5.1 du Règlement de la consultation sur la plateforme du profil acheteur <https://www.>

marchespublics.gouv.fr. Il est possible de remettre une copie de sauvegarde dans les conditions prévues à l'article 5.1 du Règlement de consultation.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :** Le cas échéant, les candidats peuvent soumissionner sous forme de groupement d'entreprises solidaire ou conjoint, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (articles L5511 à 12 et R5511 à 6 du code de justice administrative) # Référé contractuel : à défaut de publication d'un avis d'intention de conclure et du respect du délai de suspension de signature de 11 jours, action à exercer dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L55113 à 23 et R5517 à 10 du code de justice administrative) ou 31 jours après la publication de l'avis d'attribution # Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R4211 et R4213 du Code de justice administrative) # Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Paris

**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0015**

**Titre :** SERRURERIE/METALLERIE/CLOISONS VITREES

**Description :** Voir le détail à l'article 1.4.2 du règlement de consultation

**Identifiant interne :** Lot 07

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45223210 Ossatures métalliques

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 44316500 Serrurerie

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45421100 Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Place Georges Pompidou

**Ville :** PARIS

**Code postal :** 75004

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 4 An

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 11,000,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** non

**Informations complémentaires :** Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le titulaire pour l'achat de prestation similaires aux prestations décrites au présent marché, dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique. A partir des justificatifs remis, la liste des candidats retenus sera établie en tenant compte des références et des garanties professionnelles, techniques et financières présentées sur la base des critères de sélection suivants :  
o Capacités économiques et financières : L'analyse se fera au travers de la Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois derniers exercices disponibles. La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra être supérieure à un montant minimum détaillé à l'article 3.2.2 du règlement de consultation.  
o Qualité des capacités professionnelles et techniques. Pour justifier de ses capacités professionnelles et techniques, le candidat peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises. L'analyse se fera au travers des justificatifs remis permettant l'appréciation des capacités professionnelles, et techniques des membres du groupement . Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché. Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés dans l'avis de publicité et dans le présent règlement de la consultation. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve

équivalent, ainsi que par les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres. En application de l'article R2143-12 du code de la commande publique, le candidat peut s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs (sous-traitance ou autres). En cas d'utilisation de cette faculté, le candidat doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié avant l'attribution du marché, en particulier par une attestation de mise à disposition de moyens dûment signée par le représentant habilité de l'opérateur sur lequel la candidature s'appuie.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Sources des critères de sélection :** Avis

**Critère :** Autres exigences économiques ou financières

**Description :** • DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ; • DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;

**Critère :** Outils, usines ou équipements techniques

**Description :** Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique à disposition du candidat pour l'exécution du marché est attendue.

**Critère :** Mesures de gestion environnementale

**Description :** Une description des mesures de gestion environnementale mises en œuvre par le candidat est attendue.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Gestion de la chaîne d'approvisionnement

**Description :** Les systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Chiffre d'affaires annuel général

**Description :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Chiffre d'affaires annuel moyen spécifique

**Description :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra être supérieure à un montant minimum de 5,5 MEuros HT. Si cette exigence n'est

pas respectée, le candidat est informé que sa candidature sera automatiquement rejetée

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Effectif moyen annuel

**Description** : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années, dont encadrement

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Références sur des travaux spécifiés

**Description** : Sélection de 5 références similaires maximum (portées par le mandataire et/ou par un co-traitant, le cas échéant) comparables à l'objet du marché et répondant aux spécificités de l'opération, livrées ou en cours de réalisation, concernant au maximum les 7 dernières années par dérogation à l'arrêté du 22 mars 2019. Pour chaque référence, le candidat précisera : → Le type et les caractéristiques de l'opération, et leur pertinence vis-à-vis de l'objet du marché (milieu urbain, montant de l'opération, montant du marché, durée des travaux, nature de la maîtrise d'ouvrage public/privé) ; → Les prestations réalisées, → La date de réalisation et, le cas échéant, de livraison, → Le montant HT travaux de l'opération, → Le montant HT du marché, → Le maître d'ouvrage public ou privé.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

**Description** : QUALIBAT 4412 : Métallerie (Technicité confirmée) QUALIBAT 4421 : Structures métalliques QUALIBAT 4512 : Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles - collectif, tertiaire et industriel QUALIBAT 4453 : Fabrication et mise en oeuvre d'ouvrages de métallerie résistant au feu

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**  
: 3

**Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**  
: 5

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type :** Prix

**Description :** Le prix sera évalué selon le critère prix détaillé à l'article 4.1.4 du Règlement de Consultation

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** L'offre sera évaluée selon le critère technique détaillé à l'article 4.1.4 du Règlement de Consultation

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marchespublics.gouv.fr/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marchespublics.gouv.fr/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 30/01/2026 à 12:00

**Informations qui peuvent être complétées après la date limite de présentation des offres :**

À la discrétion de l'acheteur, certains documents manquants relatifs au soumissionnaire peuvent être transmis ultérieurement.

**Informations complémentaires :** Le marché ne pourra être attribué au titulaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit au pouvoir adjudicateur les documents administratifs ci-après (s'il ne les a pas déjà fournis à l'appui de sa candidature), dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de la demande du pouvoir adjudicateur : o une attestation conforme aux exigences et conditions fixées par le CCAP (article assurances) ; o afin de démontrer qu'il ne rentre pas dans les interdictions de soumissionner obligatoires et générales listées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique, les documents prévus aux articles R. 2143-5 à R. 2143-10 et R. 2143-16 du Code de la commande publique. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les visites sont obligatoires. Les conditions de participation aux visites sont indiquées à l'article 5.4 du Règlement de la consultation. Les plis devront être dématérialisés et remis dans les conditions indiquées à l'article 5.1 du Règlement

de la consultation sur la plateforme du profil acheteur <https://www.marchespublics.gouv.fr>. Il est possible de remettre une copie de sauvegarde dans les conditions prévues à l'article 5.1 du Règlement de consultation.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :** Le cas échéant, les candidats peuvent soumissionner sous forme de groupement d'entreprises solidaire ou conjoint, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (articles L5511 à 12 et R5511 à 6 du code de justice administrative) # Référé contractuel : à défaut de publication d'un avis d'intention de conclure et du respect du délai de suspension de signature de 11 jours, action à exercer dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L55113 à 23 et R5517 à 10 du code de justice administrative) ou 31 jours après la publication de l'avis d'attribution # Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R4211 et R4213 du Code de justice administrative) # Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Paris

**5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0016**

**Titre :** FLUIDES (CVC/DESENFUMAGE MECANIQUE/PLOMBERIE SANITAIRE/MOYENS DE SECOURS)

**Description :** Voir le détail à l'article 1.4.2 du règlement de consultation

**Identifiant interne :** Lot 12

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45331200 Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 42521000 Matériel de désenfumage

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45330000 Travaux de plomberie

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45343000 Travaux d'installation de dispositifs de prévention contre les incendies

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Place Georges Pompidou

**Ville :** PARIS

**Code postal :** 75004

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 4 An

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 35,000,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** non

**Informations complémentaires :** Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le titulaire pour l'achat de prestation similaires aux prestations décrites au présent marché, dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique. A partir des justificatifs remis, la liste des candidats retenus sera établie en tenant compte des références et des garanties professionnelles, techniques et financières présentées sur la base des critères de sélection suivants : o Capacités économiques et financières : L'analyse se fera au travers de la Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois derniers exercices disponibles. La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra être supérieure à un montant minimum détaillé à l'article 3.2.2 du règlement de consultation. o Qualité des capacités professionnelles et techniques. Pour justifier de ses capacités professionnelles et techniques, le candidat peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises. L'analyse se fera au travers des justificatifs remis permettant l'appréciation des capacités professionnelles, et techniques des membres du groupement .Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences

requis pour l'exécution du marché. Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés dans l'avis de publicité et dans le présent règlement de la consultation. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent, ainsi que par les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres. En application de l'article R2143-12 du code de la commande publique, le candidat peut s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs (sous-traitance ou autres). En cas d'utilisation de cette faculté, le candidat doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié avant l'attribution du marché, en particulier par une attestation de mise à disposition de moyens dûment signé par le représentant habilité de l'opérateur sur lequel la candidature s'appuie.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Sources des critères de sélection :** Avis

**Critère :** Autres exigences économiques ou financières

**Description :** • DC1, Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (disponible à l'adresse suivante : [#](https://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat) • DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat>)

**Critère :** Outils, usines ou équipements techniques

**Description :** Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique à disposition du candidat pour l'exécution du marché est attendue.

**Critère :** Mesures de gestion environnementale

**Description :** Une description des mesures de gestion environnementale mises en œuvre par le candidat est attendue.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Gestion de la chaîne d'approvisionnement

**Description :** Les systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Chiffre d'affaires annuel général

**Description :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Chiffre d'affaires annuel moyen spécifique

**Description** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra être supérieure à un montant minimum de 18 MEuros HT. Si cette exigence n'est pas respectée, le candidat est informé que sa candidature sera automatiquement rejetée

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Effectif moyen annuel

**Description** : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années, dont encadrement

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Références sur des travaux spécifiés

**Description** : Sélection de 5 références similaires maximum (portées par le mandataire et/ou par un co-traitant, le cas échéant) comparables à l'objet du marché et répondant aux spécificités de l'opération, livrées ou en cours de réalisation, concernant au maximum les 7 dernières années par dérogation à l'arrêté du 22 mars 2019. Pour chaque référence, le candidat précisera : → Le type et les caractéristiques de l'opération, et leur pertinence vis-à-vis de l'objet du marché (milieu urbain, montant de l'opération, montant du marché, durée des travaux, nature de la maîtrise d'ouvrage public/privé) ; → Les prestations réalisées, → La date de réalisation et, le cas échéant, de livraison, → Le montant HT travaux de l'opération, → Le montant HT du marché, → Le maître d'ouvrage public ou privé.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

**Description** : QUALIBAT 5113 : Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1 000 m<sup>2</sup> avec surpresseur QUALIBAT 5232 : Installation de pompe à chaleur de groupe froid en tertiaire supérieur à 1 000 m<sup>2</sup> QUALIBAT 5251 : Réalisation d'installations de chauffage ou de froid raccordé à un réseau urbain QUALIBAT 5252 : Réalisation d'installation de réseaux aérauliques avec centrale de traitement d'air permettant de garantir une température et un degré de pureté de l'air QUALIBAT 5253 : Réalisation de réseaux distribuant de l'eau à une température supérieure à 110°C ou de la vapeur à une pression supérieure à 5 bars QUALIBAT 5312 : Réalisation des systèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC), simple ou double flux, en bâtiment de surface supérieure à 1000 m<sup>2</sup> QUALIBAT 5321 : Réalisation d'installations de systèmes de désenfumage naturel QUALIBAT 5322 : Réalisation d'installations de systèmes de désenfumage mécanique

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**  
: 3

**Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure** : 5

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le prix sera évalué selon le critère prix détaillé à l'article 4.1.4 du Règlement de Consultation

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** L'offre sera évaluée selon le critère technique détaillé à l'article 4.1.4 du Règlement de Consultation

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marchespublics.gouv.fr/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marchespublics.gouv.fr/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 30/01/2026 à 12:00

**Informations qui peuvent être complétées après la date limite de présentation des offres**  
:

À la discrétion de l'acheteur, certains documents manquants relatifs au soumissionnaire peuvent être transmis ultérieurement.

**Informations complémentaires :** Le marché ne pourra être attribué au titulaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit au pouvoir adjudicateur les documents administratifs ci-après (s'il ne les a pas déjà fournis à l'appui de sa candidature), dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de la demande du pouvoir adjudicateur : o une attestation conforme aux exigences et conditions fixées par le CCAP (article assurances) ; o afin de démontrer qu'il ne rentre pas dans les interdictions de soumissionner obligatoires et générales listées aux

articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique, les documents prévus aux articles R. 2143-5 à R. 2143-10 et R. 2143-16 du Code de la commande publique. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les visites sont obligatoires. Les conditions de participation aux visites sont indiquées à l'article 5.4 du Règlement de la consultation. Les plis devront être dématérialisés et remis dans les conditions indiquées à l'article 5.1 du Règlement de la consultation sur la plateforme du profil acheteur <https://www.marchespublics.gouv.fr>. Il est possible de remettre une copie de sauvegarde dans les conditions prévues à l'article 5.1 du Règlement de consultation.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :** Le cas échéant, les candidats peuvent soumissionner sous forme de groupement d'entreprises solidaire ou conjoint, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (articles L5511 à 12 et R5511 à 6 du code de justice administrative) # Référé contractuel : à défaut de publication d'un avis d'intention de conclure et du respect du délai de suspension de signature de 11 jours, action à exercer dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L55113 à 23 et R5517 à 10 du code de justice administrative) ou 31 jours après la publication de l'avis d'attribution # Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R4211 et R4213 du Code de justice administrative) # Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

**5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0017

**Titre :** ELECTRICITE COURANTS FORTS / ECLAIRAGE

**Description :** Voir le détail à l'article 1.4.2 du règlement de consultation

**Identifiant interne :** Lot 13

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45311000 Travaux de câblage et d'installations électriques

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45316100 Installation d'appareils d'éclairage extérieur

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 31527260 Systèmes d'éclairage

**5.1.2 Lieu d'exécution**

**Adresse postale :** Place Georges Pompidou

**Ville :** PARIS

**Code postal :** 75004

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

**5.1.3 Durée estimée**

**Durée :** 4 An

**5.1.5 Valeur**

**Valeur estimée hors TVA :** 26,000,000 Euro

**5.1.6 Informations générales**

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** non

**Informations complémentaires :** Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le titulaire pour l'achat de prestation similaires aux prestations décrites au présent marché, dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique. A partir des justificatifs remis, la liste des candidats retenus sera établie en tenant compte des références et des garanties professionnelles, techniques et financières présentées sur la base des critères

de sélection suivants :

- o Capacités économiques et financières : L'analyse se fera au travers de la Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois derniers exercices disponibles. La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra être supérieure à un montant minimum détaillé à l'article 3.2.2 du règlement de consultation.
- o Qualité des capacités professionnelles et techniques. Pour justifier de ses capacités professionnelles et techniques, le candidat peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises. L'analyse se fera au travers des justificatifs remis permettant l'appréciation des capacités professionnelles, et techniques des membres du groupement. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché. Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés dans l'avis de publicité et dans le présent règlement de la consultation. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent, ainsi que par les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres. En application de l'article R2143-12 du code de la commande publique, le candidat peut s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs (sous-traitance ou autres). En cas d'utilisation de cette faculté, le candidat doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié avant l'attribution du marché, en particulier par une attestation de mise à disposition de moyens dûment signé par le représentant habilité de l'opérateur sur lequel la candidature s'appuie.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Sources des critères de sélection :** Avis

**Critère :** Autres exigences économiques ou financières

**Description :** • DC1, Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (disponible à l'adresse suivante : [#](https://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat)) • DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat>)

**Critère :** Outils, usines ou équipements techniques

**Description :** Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique à disposition du candidat pour l'exécution du marché est attendue.

**Critère :** Mesures de gestion environnementale

**Description :** Une description des mesures de gestion environnementale mises en œuvre par le candidat est attendue.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Gestion de la chaîne d'approvisionnement

**Description :** Les systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Chiffre d'affaires annuel général

**Description** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Chiffre d'affaires annuel moyen spécifique

**Description** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra être supérieure à un montant minimum de 14 MEuros HT. Si cette exigence n'est pas respectée, le candidat est informé que sa candidature sera automatiquement rejetée

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Effectif moyen annuel

**Description** : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années, dont encadrement

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Références sur des travaux spécifiés

**Description** : Sélection de 5 références similaires maximum (portées par le mandataire et/ou par un co-traitant, le cas échéant) comparables à l'objet du marché et répondant aux spécificités de l'opération, livrées ou en cours de réalisation, concernant au maximum les 7 dernières années par dérogation à l'arrêté du 22 mars 2019. Pour chaque référence, le candidat précisera : → Le type et les caractéristiques de l'opération, et leur pertinence vis-à-vis de l'objet du marché (milieu urbain, montant de l'opération, montant du marché, durée des travaux, nature de la maîtrise d'ouvrage public/privé) ; → Les prestations réalisées, → La date de réalisation et, le cas échéant, de livraison, → Le montant HT travaux de l'opération, → Le montant HT du marché, → Le maître d'ouvrage public ou privé.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

**Description** : QUALIFELEC MGTI Classe 5 (Installations Électriques Moyen Gros Tertiaire Industrie) avec mentions : ATC (Autocontrôle), AUT (Automatisme), EC (Ensembles complexes), ET (Études) QUALIFELEC IRVE Références de projet similaire : éclairage en projet Monument Historique et éclairage muséographique

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

#### Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

**Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**  
: 3

**Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**  
: 5

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### Critère :

**Type** : Prix

**Description** : Le prix sera évalué selon le critère prix détaillé à l'article 4.1.4 du Règlement de Consultation

##### Critère :

**Type** : Qualité

**Description** : L'offre sera évaluée selon le critère technique détaillé à l'article 4.1.4 du Règlement de Consultation

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://www.marchespublics.gouv.fr/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

##### Conditions de présentation :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://www.marchespublics.gouv.fr/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres** : Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation** : 30/01/2026 à 12:00

##### Informations qui peuvent être complétées après la date limite de présentation des offres :

À la discrétion de l'acheteur, certains documents manquants relatifs au soumissionnaire peuvent être transmis ultérieurement.

**Informations complémentaires** : Le marché ne pourra être attribué au titulaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit au pouvoir adjudicateur les documents administratifs ci-après (s'il ne les a pas déjà fournis à l'appui de sa candidature), dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de la demande du pouvoir adjudicateur : o une attestation conforme aux exigences et conditions

fixées par le CCAP (article assurances) ; o afin de démontrer qu'il ne rentre pas dans les interdictions de soumissionner obligatoires et générales listées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique, les documents prévus aux articles R. 2143-5 à R. 2143-10 et R. 2143-16 du Code de la commande publique. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les visites sont obligatoires. Les conditions de participation aux visites sont indiquées à l'article 5.4 du Règlement de la consultation. Les plis devront être dématérialisés et remis dans les conditions indiquées à l'article 5.1 du Règlement de la consultation sur la plateforme du profil acheteur <https://www.marchespublics.gouv.fr>. Il est possible de remettre une copie de sauvegarde dans les conditions prévues à l'article 5.1 du Règlement de consultation.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :** Le cas échéant, les candidats peuvent soumissionner sous forme de groupement d'entreprises solidaire ou conjoint, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (articles L5511 à 12 et R5511 à 6 du code de justice administrative) # Référé contractuel : à défaut de publication d'un avis d'intention de conclure et du respect du délai de suspension de signature de 11 jours, action à exercer dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L55113 à 23 et R5517 à 10 du code de justice administrative) ou 31 jours après la publication de l'avis d'attribution # Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R4211 et R4213 du Code de justice administrative) # Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Paris

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0018

**Titre :** ELECTRICITE COURANTS FAIBLES (CFA/SSI/GTB/GTC)

**Description :** Voir le détail à l'article 1.4.2 du règlement de consultation

**Identifiant interne :** Lot 14

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45311000 Travaux de câblage et d'installations électriques

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 42961000 Système de commande et de contrôle

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45312100 Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Place Georges Pompidou

**Ville :** PARIS

**Code postal :** 75004

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

##### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 4 An

##### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 11,000,000 Euro

##### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** non

**Informations complémentaires :** Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le titulaire pour l'achat de prestation similaires aux prestations décrites au présent marché, dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique. A partir des justificatifs remis, la liste des candidats retenus sera établie en tenant compte des références et des garanties professionnelles, techniques et financières présentées sur la base des critères

de sélection suivants :

- o Capacités économiques et financières : L'analyse se fera au travers de la Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois derniers exercices disponibles. La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra être supérieure à un montant minimum détaillé à l'article 3.2.2 du règlement de consultation.
- o Qualité des capacités professionnelles et techniques. Pour justifier de ses capacités professionnelles et techniques, le candidat peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises. L'analyse se fera au travers des justificatifs remis permettant l'appréciation des capacités professionnelles, et techniques des membres du groupement. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché. Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés dans l'avis de publicité et dans le présent règlement de la consultation. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent, ainsi que par les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres. En application de l'article R2143-12 du code de la commande publique, le candidat peut s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs (sous-traitance ou autres). En cas d'utilisation de cette faculté, le candidat doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié avant l'attribution du marché, en particulier par une attestation de mise à disposition de moyens dûment signé par le représentant habilité de l'opérateur sur lequel la candidature s'appuie.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Sources des critères de sélection :** Avis

**Critère :** Autres exigences économiques ou financières

**Description :** • DC1, Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (disponible à l'adresse suivante : [#](https://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat)) • DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat>)

**Critère :** Outils, usines ou équipements techniques

**Description :** Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique à disposition du candidat pour l'exécution du marché est attendue.

**Critère :** Mesures de gestion environnementale

**Description :** Une description des mesures de gestion environnementale mises en œuvre par le candidat est attendue.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Gestion de la chaîne d'approvisionnement

**Description :** Les systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Chiffre d'affaires annuel général

**Description** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Chiffre d'affaires annuel moyen spécifique

**Description** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra être supérieure à un montant minimum de 5,5 MEuros HT. Si cette exigence n'est pas respectée, le candidat est informé que sa candidature sera automatiquement rejetée

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Effectif moyen annuel

**Description** : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années, dont encadrement

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Références sur des travaux spécifiés

**Description** : Sélection de 5 références similaires maximum (portées par le mandataire et/ou par un co-traitant, le cas échéant) comparables à l'objet du marché et répondant aux spécificités de l'opération, livrées ou en cours de réalisation, concernant au maximum les 7 dernières années par dérogation à l'arrêté du 22 mars 2019. Pour chaque référence, le candidat précisera : → Le type et les caractéristiques de l'opération, et leur pertinence vis-à-vis de l'objet du marché (milieu urbain, montant de l'opération, montant du marché, durée des travaux, nature de la maîtrise d'ouvrage public/privé) ; → Les prestations réalisées, → La date de réalisation et, le cas échéant, de livraison, → Le montant HT travaux de l'opération, → Le montant HT du marché, → Le maître d'ouvrage public ou privé.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

**Description** : Certificat I7 N7 pour le SSI Certificat IF 13 Intégrateurs GTB certifiés de plusieurs matériels et solutions constructeur QUALIFELEC Courants Faibles Moyen Gros Tertiaire Industrie CFMGTI indice 3 classe 5 avec mentions MA (Maintenance), FO (Fibre Optique) et domaines RC (Réseaux), ST (Sécurité), SU (Sûreté), AV (Audio-vidéo), GT (Gestion Technique)

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :**

**Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3**

**Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 5**

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

#### **5.1.10 Critères d'attribution**

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le prix sera évalué selon le critère prix détaillé à l'article 4.1.4 du Règlement de Consultation

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** L'offre sera évaluée selon le critère technique détaillé à l'article 4.1.4 du Règlement de Consultation

#### **5.1.11 Documents de marché**

**Adresse des documents de marché :** <https://www.marchespublics.gouv.fr/>

#### **5.1.12 Conditions du marché public**

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marchespublics.gouv.fr/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres :** Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation :** 30/01/2026 à 12:00

**Informations qui peuvent être complétées après la date limite de présentation des offres :**

À la discrétion de l'acheteur, certains documents manquants relatifs au soumissionnaire peuvent être transmis ultérieurement.

**Informations complémentaires :** Le marché ne pourra être attribué au titulaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit au pouvoir adjudicateur les

documents administratifs ci-après (s'il ne les a pas déjà fournis à l'appui de sa candidature), dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de la demande du pouvoir adjudicateur : o une attestation conforme aux exigences et conditions fixées par le CCAP (article assurances) ; o afin de démontrer qu'il ne rentre pas dans les interdictions de soumissionner obligatoires et générales listées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique, les documents prévus aux articles R. 2143-5 à R. 2143-10 et R. 2143-16 du Code de la commande publique. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les visites sont obligatoires. Les conditions de participation aux visites sont indiquées à l'article 5.4 du Règlement de la consultation. Les plis devront être dématérialisés et remis dans les conditions indiquées à l'article 5.1 du Règlement de la consultation sur la plateforme du profil acheteur <https://www.marchespublics.gouv.fr>. Il est possible de remettre une copie de sauvegarde dans les conditions prévues à l'article 5.1 du Règlement de consultation.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requisite

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :** Le cas échéant, les candidats peuvent soumissionner sous forme de groupement d'entreprises solidaire ou conjoint, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (articles L5511 à 12 et R5511 à 6 du code de justice administrative) # Référé contractuel : à défaut de publication d'un avis d'intention de conclure et du respect du délai de suspension de signature de 11 jours, action à exercer dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L55113 à 23 et R5517 à 10 du code de justice administrative) ou 31 jours après la publication de l'avis d'attribution # Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la

notification de la décision de rejet (articles R4211 et R4213 du Code de justice administrative) # Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Paris

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0019

**Titre :** EQUIPEMENT DE TRANSPORT VERTICAL

**Description :** Voir le détail à l'article 1.4.2 du règlement de consultation

**Identifiant interne :** Lot 15

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45313000 Travaux d'installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 50750000 Services d'entretien d'ascenseurs

##### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale :** Place Georges Pompidou

**Ville :** PARIS

**Code postal :** 75004

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

##### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 4 An

##### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 4,200,000 Euro

##### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** non

**Informations complémentaires :** Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le titulaire pour l'achat de prestation similaires aux prestations décrites au présent marché, dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique. A partir des justificatifs remis, la liste des candidats retenus sera établie en tenant compte des références et des garanties professionnelles, techniques et financières présentées sur la base des critères

de sélection suivants :

- o Capacités économiques et financières : L'analyse se fera au travers de la Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois derniers exercices disponibles. La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra être supérieure à un montant minimum détaillé à l'article 3.2.2 du règlement de consultation.
- o Qualité des capacités professionnelles et techniques. Pour justifier de ses capacités professionnelles et techniques, le candidat peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises. L'analyse se fera au travers des justificatifs remis permettant l'appréciation des capacités professionnelles, et techniques des membres du groupement. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché. Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés dans l'avis de publicité et dans le présent règlement de la consultation. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent, ainsi que par les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres. En application de l'article R2143-12 du code de la commande publique, le candidat peut s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs (sous-traitance ou autres). En cas d'utilisation de cette faculté, le candidat doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié avant l'attribution du marché, en particulier par une attestation de mise à disposition de moyens dûment signée par le représentant habilité de l'opérateur sur lequel la candidature s'appuie.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Sources des critères de sélection :** Avis

**Critère :** Autres exigences économiques ou financières

**Description :** • DC1, Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (disponible à l'adresse suivante : [#](https://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat)) • DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat>)

**Critère :** Outils, usines ou équipements techniques

**Description :** Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique à disposition du candidat pour l'exécution du marché est attendue.

**Critère :** Mesures de gestion environnementale

**Description :** Une description des mesures de gestion environnementale mises en œuvre par le candidat est attendue.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère :** Gestion de la chaîne d'approvisionnement

**Description :** Les systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Chiffre d'affaires annuel général

**Description** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Chiffre d'affaires annuel moyen spécifique

**Description** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. La moyenne du chiffre d'affaires du candidat seul ou du groupement, sur les 3 derniers exercices dans les domaines concernés par le présent lot, devra être supérieure à un montant minimum de 2 MEuros HT. Si cette exigence n'est pas respectée, le candidat est informé que sa candidature sera automatiquement rejetée

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Effectif moyen annuel

**Description** : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années, dont encadrement

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Références sur des travaux spécifiés

**Description** : Sélection de 5 références similaires maximum (portées par le mandataire et/ou par un co-traitant, le cas échéant) comparables à l'objet du marché et répondant aux spécificités de l'opération, livrées ou en cours de réalisation, concernant au maximum les 7 dernières années par dérogation à l'arrêté du 22 mars 2019. Pour chaque référence, le candidat précisera : → Le type et les caractéristiques de l'opération, et leur pertinence vis-à-vis de l'objet du marché (milieu urbain, montant de l'opération, montant du marché, durée des travaux, nature de la maîtrise d'ouvrage public/privé) ; → Les prestations réalisées, → La date de réalisation et, le cas échéant, de livraison, → Le montant HT travaux de l'opération, → Le montant HT du marché, → Le maître d'ouvrage public ou privé.

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

**Critère** : Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

**Description** : Références de projet similaire : ERP existant de plus de 30 ascenseurs ; musée Références de projet similaire : monte-charges de plus de 5000kg (électrique et hydraulique) Références de projet similaire : ascenseur panoramique dans une gaine vitrée agrafée

**Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**

#### Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

**Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**  
: 3

**Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure**  
: 5

**La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés**

**L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations**

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### Critère :

**Type** : Prix

**Description** : Le prix sera évalué selon le critère prix détaillé à l'article 4.1.4 du Règlement de Consultation

##### Critère :

**Type** : Qualité

**Description** : L'offre sera évaluée selon le critère technique détaillé à l'article 4.1.4 du Règlement de Consultation

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://www.marchespublics.gouv.fr/>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

##### Conditions de présentation :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : <https://www.marchespublics.gouv.fr/>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres** : Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation** : 30/01/2026 à 12:00

##### Informations qui peuvent être complétées après la date limite de présentation des offres :

À la discrétion de l'acheteur, certains documents manquants relatifs au soumissionnaire peuvent être transmis ultérieurement.

**Informations complémentaires** : Le marché ne pourra être attribué au titulaire provisoire que lorsque celui-ci aura produit au pouvoir adjudicateur les documents administratifs ci-après (s'il ne les a pas déjà fournis à l'appui de sa candidature), dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de la demande du pouvoir adjudicateur : o une attestation conforme aux exigences et conditions

fixées par le CCAP (article assurances) ; o afin de démontrer qu'il ne rentre pas dans les interdictions de soumissionner obligatoires et générales listées aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique, les documents prévus aux articles R. 2143-5 à R. 2143-10 et R. 2143-16 du Code de la commande publique. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les visites sont obligatoires. Les conditions de participation aux visites sont indiquées à l'article 5.4 du Règlement de la consultation. Les plis devront être dématérialisés et remis dans les conditions indiquées à l'article 5.1 du Règlement de la consultation sur la plateforme du profil acheteur <https://www.marchespublics.gouv.fr>. Il est possible de remettre une copie de sauvegarde dans les conditions prévues à l'article 5.1 du Règlement de consultation.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** oui

**Le paiement en ligne sera utilisé :** oui

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :** Le cas échéant, les candidats peuvent soumissionner sous forme de groupement d'entreprises solidaire ou conjoint, en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24, R. 2142-26 et R. 2142-27 du Code de la commande publique. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (articles L5511 à 12 et R5511 à 6 du code de justice administrative) # Référé contractuel : à défaut de publication d'un avis d'intention de conclure et du respect du délai de suspension de signature de 11 jours, action à exercer dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L55113 à 23 et R5517 à 10 du code de justice administrative) ou 31 jours après la publication de l'avis d'attribution # Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R4211 et R4213 du Code de justice administrative) # Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Paris

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC)

**Numéro d'enregistrement :** 18009208200023

**Adresse postale :** Département des marchés 30 RUE DU CHATEAU DES RENTIERS

**Ville :** Paris

**Code postal :** 75013

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Point de contact :** OPPIC Direction Juridique

**Adresse électronique :** departement.marches@oppic.fr

**Téléphone :** +33144977809

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** Tribunal administratif de Paris

**Numéro d'enregistrement :** 17750005500013

**Adresse postale :** 1 Parv. du Tribunal de Paris

**Ville :** Paris

**Code postal :** 75017

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** greffe.taparis@juradm.fr

**Téléphone :** 0144594400

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

### Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis :** bc9302af-5901-4c0d-8bab-35204dbdaaf4 - 01

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis : 29/12/2025 à 12:25**

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/12/2025**